

**ASSOCIATION NATIONALE DES MEMBRES DE
L'ORDRE NATIONAL DU MERITE
SECTION DÉPARTEMENTALE DE LA CREUSE**



BULLETIN DE LIAISON

- Avril 2022 - (N°7)





« 2022 »

**50^{ème} anniversaire de la création de
L'A.N.M.O.N.M.**

**ASSOCIATION NATIONALE DES MEMBRES DE
L'ORDRE NATIONAL DU MERITE**

Notre association, a été créée le 10 juillet 1972, elle fêtera, cette année, ses 50 ans d'existence... déjà...

Nous espérons pouvoir célébrer cet événement majeur en y donnant l'ampleur qui s'impose lors de notre prochaine Assemblée Générale.

Pour mémoire :

*L'A.N.M.O.N.M. a été créée le 10 juillet 1972,
avec publication au Journal Officiel le 27 juillet 1972.*

L'A.N.M.O.N.M. a. été reconnue d'utilité publique par Décret du 28 janvier 1987.

**Cette année notre Section creusoise
fêtera ses 47 ans d'existence**

Il est important de rappeler cette ancienneté de création. Elle prouve que les membres de l'Ordre, en Creuse, ont toujours voulu « aller de l'avant » et que notre dynamisme actuel, maintenu, remonte aux sources.

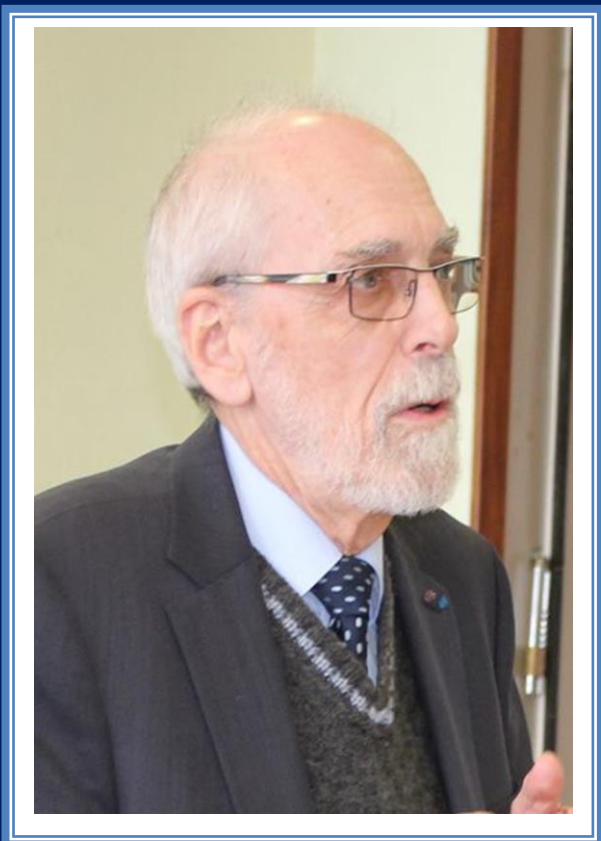
Sommaire

Bulletin de liaison de l'A.N.M.O.N.M.

Section Creuse,

- Edition avril 2022 – N° 7 -

Page 1	Couverture,
Page 2	L'A.N.M.O.N.M., 50 ans déjà,
Page 3	Sommaire,
Page 4	Editorial du Président de Section,
Page 6	ANMONM, historique par Danielle Vinzant ,
Page 9	ANMONM, les années difficiles par Serge Jannot,
Page 11	19 mars cérémonie commémorative à Ajain,
Page 12	Remise de l'Ordre National du Mérite à Claude Moret,
Page 14	Prix Education Citoyenne, renouvellement convention,
Page 15	BLEUETS DE FRANCE, collecte par les associations,
Page 16	Communication Fédération André Maginot,
Page 18	Compagnons de la Libération liés à la Creuse, (suite.et fin),
Page 20	Hommage à Henry Kirsch, Compagnon de la Libération,
Page 21	Centenaire de l'UNOR,
Page 22	L'A.M.O.M.A. en Creuse, par Pascale Gilli-Dunoyer,
Page 24	Les « droits culturels » par Thierry Bourguignon,
Page 26	La 1^{ère} bataille de chars d'assaut, par Francis Jolivet,
Page 27	Le Chemin des Dames, par Francis Jolivet,
Page 29	Les experts de la Gendarmerie Nationale : L'I.R.C.G.N. à Pontoise, (suite et fin),



Editorial Du Président

2022

**50^{ème} anniversaire
de la création
de l'A.N.M.O.N.M.**

====

**47^{ème} anniversaire
De la création
De la section
creusoise**

En cette année 2022, nous fêtons les 50 ans d'existence de notre association, et les 47 ans de notre section creusoise. Nous faisons partie des premiers départements ayant rejoint le regroupement au national.

Cela prouve, s'il en était besoin, que les Compagnons creusois qui en sont les promoteurs et notre section, ont toujours su être précurseurs et sont toujours allés de l'avant, reflet du comportement historique des creusois, à l'image des « Maçons de la Creuse », auxquels la France doit beaucoup...

En cette année 2022, nous sommes toujours confrontés à l'incertitude sur l'avenir de notre société, sur celui des liens humains et fraternels qui en sont nos fondements historiques, très fortement malmenés par les mesures sanitaires et de confinement liées au Covid.19. Fidèles à nos valeurs fondamentales, et à celles de notre Ordre, les Compagnons creusois ont continué à avoir des échanges et à exister, malgré les difficultés, l'annulation de nombre de nos activités, et à maintenir un lien, souvent virtuel, mais le monde associatif, culturel, mémoriel de notre département, à l'instar de la France entière, s'est effondré. Cette vie fondamentale de notre société, à laquelle nous participons toujours très activement, nous devons participer à sa reconstruction. Elle est indispensable au maintien de nos valeurs fondamentales et républicaines.

Nous avons pu, en 2021, (contrairement à 2020) bénéficier d'un allègement momentané des mesures de confinement et en avons profité pour tenir, dans le respect des règles sanitaires imposées, notre Assemblée Générale 2021

Pour notre section, ces Assemblées Générales sont toujours un moment fort de l'année auxquelles ont participé, cette année, comme à l'accoutumé, de très nombreuses personnalités creusoises.

Par contre nous avons dû, à notre grand regret, annuler notre traditionnelle galette de janvier 2022, les dispositions sanitaires en vigueur ne le permettant pas.

Une bonne nouvelle, il en faut, en avant première, c'est l'annonce de la date qui a pu être fixée pour notre prochaine Assemblée Générale de section :

Le samedi 02 juillet 2022 à Gouzon.

Le déroulement de cette journée à laquelle nous allons donner une ampleur à l'occasion de cette année anniversaire et de redémarrage sera prochainement communiqué, mais réservez, sur vos agendas, cette date dès à présent....soyez nombreux à y participer, comme à l'accoutumé.

Notre optimisme est, néanmoins, présentement entamé par ce qui se passe, près de chez nous, en Ukraine. Drame humain qui ne peut que nous rappeler les prémices de la guerre de 39/45, la montée du Nazisme et Hitler !!! L'avenir mondial est donc, à ce jour, très incertain car nous ne pouvons en prévoir l'issue et les répercussions internationales, à court ou à moyen terme. Avenir international malheureusement très préoccupant et imprévisible.

Qu'en sera-t-il de la France et du monde demain. Qu'en sera-t-il demain des valeurs universelles, fondamentales de la France, que nous défendons ?... là est, à juste titre, une de nos interrogations.

Nos pensées vont, présentement, vers le peuple Ukrainien, vers toutes ces personnes, hommes, femmes, enfants, prises dans la tourmente de cette guerre exterminatrice et victimes d'une barbarie rappelant de mauvais souvenirs historiques.

Notre estime va vers toutes celles et tous ceux qui se mobilisent, s'investissent et œuvrent pour les soutenir, les aider, les accueillir et pour porter secours à toutes les victimes de cet expansionnisme russe, violant toutes les règles humaines et internationales.

Nous ne pouvons pas prévoir l'avenir, mais c'est un peuple déraciné qui aura grand mal à retrouver repères et racines. C'est aussi un pays totalement détruit ou tout sera à reconstruire.

En Creuse nombreux sont ceux qui se sont investis dans ce soutien. Il ont droit à notre estime et à nos félicitations.

C'est une raison, pour nous tous, en France de rester unis et solidaires autour de nos valeurs citoyennes et républicaines, de nos valeurs fraternelles.

Votre bien dévoué.

Serge Jannot - Président de section.

Les 50 ans de l'A.N.M.O.N.M.

Historique

Synthèse d'une note diffusée par le Président national

Par Danielle Vinzant, Secrétaire de section

De la création de l'ONM 1963 à la création de l'ANMONM 1972

L'Ordre National du Mérite a été créé par décret du 3 décembre 1963 par le général de Gaulle. Il a voulu affirmer, après celui de la Légion d'Honneur établi en 1802 par le Premier Consul Bonaparte, l'indispensable reconnaissance à l'égard des femmes et des hommes qui ont déployé toute leur énergie au service du pays et la reconnaissance des valeurs fondamentales de notre République.

Les principaux objectifs poursuivis par le général de Gaulle sont :

- la consolidation de l'unité nationale, cinq ans après la fondation de la Vème République,
- la revalorisation de la Légion d'Honneur,
- la volonté de simplification en supprimant des ordres spécialisés (quatorze ordres ministériels et trois ordres de la France d'outre-mer) pour ne conserver que les Palmes Académiques, le Mérite Agricole, le Mérite Maritime et les Arts et les Lettres,
- la hiérarchisation de l'échelle des mérites.

L'Ordre National du Mérite, en se substituant partiellement aux ordres disparus, a permis d'harmoniser et de valoriser le système des décorations françaises.

En plus d'un demi-siècle d'existence l'ONM a rempli son rôle : faire figure de modèle, donner le meilleur de soi-même afin que l'ensemble des récipiendaires représente le civisme français, de mettre en avant le dynamisme de la société, de reconnaître la diversité de la société française. Tout citoyen jugé méritant peut être reconnu et valorisé quel que soit son secteur d'activité, ses origines sociales et sa culture.

L'ANMONM a CINQUANTE ANS !!! 1972- 2022.

L'ANMOMN, association nationale reconnue d'utilité publique, a 50 ans aujourd'hui.

➤ **Le temps des origines (1963-1972)**

Les toutes premières nominations ont lieu le 24 juin 1964, et comme le voulait le général de Gaulle, les premiers dignitaires choisis ainsi que les premiers chevaliers et officiers nommés appartiennent à tous les secteurs d'activité du pays. La vie politique vient de basculer de l'IVème à la Vème République, passant de l'instabilité gouvernementale à la démocratie de type présidentiel ; les nouveaux nommés cherchent à tirer la société française vers le haut. Naît alors l'idée de se rassembler sous la forme d'une société d'entraide. Les premiers membres de l'Ordre s'engagent bénévolement au service des valeurs de la République.

➤ **Le temps des fondations (1972-1975)**

Le 10 juillet 1972 M.Laurent dépose, à la sous-préfecture du nord, une déclaration de création de la Société d'Entraide des Membres de l'Ordre National du Mérite visant à renforcer les liens de solidarité entre les membres de l'Ordre par l'institution d'œuvres d'entraide, d'assistance et à concourir au prestige de l'Ordre. Le siège social est installé à Hautmont. La publication au journal officiel intervient le 27 juillet et la première Assemblée Générale se tint le 23 septembre à Paris. Une autre association, dont le siège est à Nice, existe déjà. Rapidement des délégations régionales et départementales se créent.

Quelques mois plus tard, le siège social est transféré au 163 rue saint Honoré, à Paris VIII. Le 12 décembre 1973 la section de l'île de France est créée. Le 26 octobre 1974 une nouvelle Assemblée Générale se tient et compte 1340 membres. Des commissions se mettent en place (entraide et secours, recrutement, propagande, bulletin d'information, discipline et règlement intérieur, prestige, manifestations et relations extérieures et finances). Le maillage territorial commence à se tisser avec la mise en route de vingt-cinq délégations départementales.

Suit une période de mise en place, parachevée par le choix d'une nouvelle dénomination « Association des membres de l'Ordre National du Mérite » avec l'élection le 26 octobre 1974 d'un premier président le général Léon Cuffaut. Le 15 janvier 1975, le premier bulletin est diffusé à tous les adhérents, le drapeau de l'association est créé, enfin la flamme de l'Arc de Triomphe est ravivée. Le Président de la République devient président d'honneur.

En quatre ans l'association comptabilise 2000 adhérents répartis sur l'ensemble du territoire, est en ordre de marche et reconnue par les hautes autorités civiles et militaires françaises.

➤ **Le temps du déploiement (1975-2013)**

Le 2 mai 1977, le siège social de l'ANMONM est installé à l'Hôtel National des Invalides après l'intervention du Grand Chancelier, le général Alain de Boissieu.

Pendant ces quarante années il s'agit de :

Se déployer en outre-mer et dans le monde : Le maillage territorial se complète et s'enrichit des territoires ultra-marins. L'association devient nationale en septembre 1977 fédérant les 54 entités départementales. Elle prend ensuite une dimension internationale : 36 pays en 2013 signent une convention avec l'association.

Construire une cohésion entre les membres : Entre 1977 et 2013 l'association mobilise les promus. Le nombre d'adhérents croît de manière importante et passe de 5.100 à 36.482. Afin de créer un esprit de corps l'association se sert du bulletin « le Mérite » qui devient alors l'organe officiel. Quatre numéros par an paraissent, avec un éditorial du président national et des informations départementales.

L'autre canal utilisé pour renforcer la cohésion associative est celui du Congrès national qui se déroule dans des lieux diversifiés sur le territoire. Chaque congrès a un thème majeur. Chaque département est doté d'un classeur de fiches (« memento du président et du secrétaire »), véritable mine d'informations.

Intervenir dans la société : En 1977, le général Cuffaut , Président national stigmatise les dérives sociétales (repli, isolement, hédonisme, racisme, égoïsme...). Les membres de l'ANMONM sont invités à imaginer des actions pour l'avenir afin de reconquérir le terrain perdu et de retrouver des valeurs civiles et morales. L'ANMONM initie le prix du civisme et de la jeunesse (1984) », Après une première remise en 1987, les cérémonies se perpétuent sur des lieux républicains emblématiques et prestigieux (Sénat, Assemblée Nationale, Sorbonne). Ces prix s'ouvrent ensuite en direction de nouvelles populations jeunes, celles des jeunes sapeurs-pompiers (2007) et les collégiens et lycéens avec l'éducation nationale).

Bénéficier d'une valorisation officielle : Grâce à la détermination des présidents nationaux successifs entre 1972 et 2015 et des 36.000 adhérents, l'ANMONM obtient des résultats remarquables : la reconnaissance d'utilité publique en 1987, sa présence tous les 3 décembre au ravivage de la flamme à l'Arc de Triomphe à partir de 2005, et en 2013, elle est invitée au palais de l'Elysée pour le cinquantenaire de l'Ordre National du Mérite. L'ANMONM devient au début du XXIème siècle, une association prestigieuse en France et à l'étranger.

➤ **Le temps des mutations (2013-2022)**

A partir de 2013 jusqu'à aujourd'hui le nouveau contexte de civilisation entraîne des ruptures provoquées par la numérisation, la mondialisation, le réchauffement climatique et la pandémie depuis deux ans. Ce qui rejaillit sur l'association. Les difficultés se situent essentiellement à deux niveaux : la lente érosion des effectifs et les crispations de certaines sections et de certains adhérents par rapport à la gouvernance du national (2014-2015). Les écarts se creusent entre les sections.

Par rapport à cette réalité, les présidents successifs s'attellent à des chantiers prioritaires : réforme des statuts et du règlement intérieur, préparation du cinquantenaire, montée en puissance du site internet, mais également resserrement des liens entre les membres, développement d'une cohésion d'ensemble. En même temps, sur le terrain, les sections développent de nombreuses expériences pertinentes repérées par le personnel du siège « la Ruche » et les administrateurs. Certaines débouchent sur la signature de convention avec l'Education Nationale (prix de l'éducation citoyenne 2011, avec le secrétariat à la jeunesse et aux sports pour le SNU(2021) et le prix de la mémoire 2021 avec ONAC VG.

La direction de l'association vient de redéfinir ses objectifs afin de mettre en mouvement l'ensemble de ses adhérents. Elle diffuse l'information par la revue, et le site internet www.anmonm.org. Elle élabore un plan de communication et développe un mécénat contractualisé.

➤ **En conclusion**

Aujourd'hui les responsables et les membres de l'ANMONM affrontent le temps des mutations et engagent l'association et tous ses adhérents à œuvrer de manière visible au Bien Commun. « N'oublions pas que les sections sont les forces vives de l'association. Le National est à leur service » (discours de Patrick Sandevor à l'Assemblée Générale des Landes le 19/02/2022).

Danielle VINZANT, secrétaire de section de la Creuse

Sur les années difficiles traversées par l'A.N.M.O.N.M.

Par Serge Jannot, Président de section

Notre association fonctionne bien et notre but fondamental qui est d'assurer l'image et la représentativité de l'Ordre ainsi que la promotion des valeurs Citoyennes et Républicaines est pleinement assumé, notamment par notre section creusoise.

Comme dans de nombreuses autres associations celle-ci a traversé récemment une période difficile. En cette année de célébration de son cinquantenaire et puisque nous en retraçons son historique, notre souci de transparence nous oblige à évoquer également certains événements qui auraient pu la mettre en péril car c'est notre histoire !!!...c'est aussi constructif de le faire.

Au titre de cet historique, il est utile de rappeler que l'ANMONM, comme nous l'avons toujours dit, c'est l'ensemble des sections sans lesquelles l'association n'existerait pas et que le siège national n'est que leur représentant.

Dès 2010 de graves problèmes, liés à un dysfonctionnement du siège sont survenus, très aggravés par le manque de communication et l'ignorance des sections sur ce que faisait celui-ci....Nous sommes, la Creuse, une des premières sections à être intervenue dès connaissance des faits, c'est-à-dire beaucoup trop tard pour pouvoir limiter les dégâts. (nous fêtons cette année nos 47 ans d'existence).

Résultat : discrédit de l'image de l'ANMONM... Trou financier très important dont le montant réel n'a jamais été officiellement communiqué (pourquoi?)... Chute des effectifs... Risque d'implosion de l'association...Etc...

Même chez nous en Creuse, certains ont souhaité se désolidariser du national... Ce qui aurait été une très grave erreur à laquelle je me suis vivement opposé, bien sûr, mais qui a provoqué néanmoins quelques remous au sein du Comité de Section et une démission.

Finalement nous nous en sommes bien sortis mais il était bon d'en parler, en toute transparence...c'est notre histoire. Après une chute dans nos effectifs, nous avons très vite rétabli la situation et la confiance unanime des Compagnons creusois.

Ce n'est malheureusement pas le cas des effectifs nationaux.

Le grand responsable, à l'origine, en est le Président national de l'époque, Jean-Claude Talbert et son acharnement judiciaire insensé. Il me semble important de le dire.

La situation a pu être clôturée grâce à une transaction et à l'admirable intervention de l'Administratrice provisoire, Madame Béatrice DUNOGUE-GAFFIE, désignée par Ordonnance du 28 janvier 2016 du TGI de Paris.

Cette transaction ne pouvait être menée à bien que par une personne étrangère à l'association et au litige entre personnes.

Elle a l'autorité de la chose jugée en dernier ressort au titre des articles 134 et suivants du Code Civil donc point final à cette triste et déplorable affaire.

La Creuse, en son temps, a remercié Madame Béatrice DUNOGUE-GAFFIE pour l'efficacité de son action qui a sauvé l'association.

Cette transaction a, ensuite, été présentée, pour validation, lors de L'A.G. nationale de La Rochelle, le 02 juin 2016, par Madame Béatrice DUNOGUE-GAFFIE, qui présidait celle-ci.

Cette sortie du conflit a certes coûté très cher à l'association :

40.000,00 € de dédommagement pour Alain KREMER, mais c'était la seule issue possible.

Somme à laquelle il faut ajouter les multiples frais de procédure et d'avocats, pendant 6 ans, dont nous n'avons jamais pu avoir connaissance du montant bien sûr très nettement supérieur.

Mais c'était la seule solution pour, arrêter des procès sans fin et très coûteux sur le plan financier et surtout le discrédit de l'image de notre association, lesquels auraient pu provoquer l'effondrement de l'ANMONM, par suite d'un entêtement défiant toute logique...

Le Président Michel Lebon, qui a pris la suite, a continué la politique de l'omerta. Aucune possibilité d'obtenir un fonctionnement démocratique de l'association ni une réelle transparence, tous les courriers constructifs de la Creuse restant sans effet, même lorsqu'ils mettaient en garde l'association qui se mettait dans l'illégalité, l'exposant à de graves risques.

Il n'a jamais été dans l'esprit de la Creuse de recréer une nouvelle affaire Kremer !!! C'est pour cela que nous n'avons jamais opté pour la voie contentieuse, préférant dialogue et mise en garde, malheureusement souvent sans effet.

Il nous a semblé utile de rappeler ces moments difficiles de notre histoire, car de toute période difficile nous pouvons et nous devons en tirer un enseignement constructif pour l'avenir.

Les sections sont la base de notre association, nous l'avons toujours crié haut et fort. Elles sont proches des Compagnons. Elles ont toutes des fonctionnements très différents les unes des autres, tenant bien évidemment compte de leur territoire, des contextes locaux qui en découlent et des personnalités en place.

Nous avons depuis, plusieurs années, voulu développer les échanges entre sections car nous avons tous à apprendre les uns des autres : c'est la politique de la Creuse.

Pour nous voici les mots clés à toujours respecter :

- Transparence,
- Dialogue,

J'espère que le nouveau Président, Patrick SANDEVOIR, bien que ménageant ses prédécesseurs, de par les termes des documents transmis, sous la plume de Marie-José MICHEL, Vice-Présidente, semble avoir une autre vision...mais à suivre...avec prudence.....Pour nous le franc-parler et la transparence doivent l'emporter.

Serge JANNOT Président de section

19 mars 2022

Cérémonie à la mémoire des victimes de la Guerre d'Algérie et des combats en Tunisie et au Maroc

Cette année 2022 marque le soixantième anniversaire de la signature des accords d'Evian conclus entre Louis Joxe dirigeant la délégation française et Kim Belkacem représentant le Gouvernement Provisoire de la République Algérienne : « processus de sortie de guerre », ayant permis la fin de celle-ci et l'indépendance de l'Algérie le 1^{er} juillet 1962.

Comme tous les ans cette cérémonie s'est déroulée au mémorial départemental d'Ajain et a rassemblé de très nombreuses personnalités et représentants des associations d'anciens combattants.



Lors de cette cérémonie le drapeau de notre section creusoise a été tenu par un jeune du collège Marouzeau de Guéret, Enzo Marot, volontaire du groupe de l'école des portes drapeaux, institué par Pierre Pauly, sous l'égide de la SNEMM pour pallier à une difficulté croissante de recrutement parmi les anciens.

Outre un besoin pratique actuel, cela permet de promouvoir auprès des jeunes le devoir de mémoire et de le pérenniser auprès de ceux qui seront la France de demain.

Cérémonie de Remise de l'Ordre National du Mérite à Claude MORET



**Promu au grade de chevalier de l'Ordre National du Mérite,
par décret du Président de la République du 24 novembre 2021,
Claude MORET, Président du VCG,
a reçu son insigne des mains de
Serge JANNOT, Président de la section creusoise de l'ANMONM,
le 07 avril 2020, lors d'une émouvante cérémonie.**



Claude MORET

Une vie consacrée au vélo

UN SPORTIF DE HAUT NIVEAU

Inscrit en 1966, à l'âge de 16 ans, puis licencié en 1967, sous les couleurs de l'Amicale Cycliste Creusoise, après avoir pratiqué le football au sein d'un club Gouzonnais (de 1964 à 1975), Claude MORET, se dirige vers sa passion sportive, le cyclisme et deviendra un sportif de haut niveau.

Il s'investit dans sa carrière et dans sa passion du cyclisme, développant des capacités exceptionnelles et récoltant un palmarès digne des grands champions.

Il remporta près de 100 victoires dont une quarantaine en « ELITE, FEDERATION FRANCAISE DE CYCLISME »

Claude MORET a porté les couleurs du Vélo-Club d'Aubusson, et donc de la Creuse, de 1975 à 1977,

Il y fut souvent sélectionné avec le Club Limousin pour des participations au Tour du Béarn, Tour d'Emeraude, Tour de Vendée, Tour de la Vienne, Tour d'Alsace... et d'autres...

Claude MORET a été également sélectionné au-delà de nos frontières en participant notamment, sous l'emblème du Club Limousin, au Tour International d'Ampurdan en Espagne.

Claude MORET a aussi pratiqué le cyclisme sur piste et a remporté le premier « record de l'heure du Limousin » en 1984, l'améliorant en 1985, puis une nouvelle fois en 1988, établissant le « super record des 100 kms sur piste à la moyenne exceptionnelle de 41,200 kms/h, à quelques minutes du record de France.

Claude MORET fut champion du Limousin des Vétérans en 1990 et a établi en 1990 le record de l'heure des Vétérans à Commentry, dans l'Allier et participera aux championnats de France de cette catégorie à Saint Sauge (Nièvre).

Il terminera sa carrière sportive au Vélo Club Gouzonnais en 1992 pour se consacrer exclusivement à celui-ci, conservant des fonctions départementales, après avoir été trésorier du Comité départemental de la Fédération Française de Cyclisme de 1978 à 1984, il restera de 2000 à 2008, Vice-Président.

Président de la commission routes et pistes de 1990 à 2006, puis adjoint à celle-ci ce qu'il est toujours.

UN HOMME INVESTI DANS LA PROMOTION DU SPORT CYCLISTE ET DE LA JEUNESSE

Claude MORET s'est consacré, dévoué et investi, dès 1978, pour promouvoir le cyclisme en Creuse et les valeurs sociétales que représente le sport.

Il a eu une action, particulièrement éminente, en direction des jeunes en révélant leurs capacités et en les poussant vers les podiums, y mettant toute son énergie et sa compétence.

Il est à l'origine, en 1978, de la création du Vélo Club Gouzonnais dont il deviendra le Président en 1987, fonctions qu'il occupe encore à ce jour, soit depuis 35 ans.

C'est au sein de ce club qu'il put développer ses actions en faveur de la valorisation du cyclisme en Creuse et du recrutement de jeunes pour en faire des adeptes motivés par ce sport. Il est le créateur et organisateur de nombreuses et belles épreuves cyclistes creusoises de ces vingt-cinq dernières années, Boucles Gouzonnaises, Boucles des Quatre-Provinces, Epreuves UFOLEP, Critériums etc....

Il convient de rappeler qu'il fut l'organisateur de la finale du « Championnat Régional Nouvelle Aquitaine », en Creuse, épreuve cyclo sportive UFOLEP, mettant à l'honneur notre département.

Ce sont là les « mérites éminents », durant 58 ans, de Claude MORET, en qualité de sportif de haut niveau, au service du monde associatif, en direction des jeunes pour promouvoir, en leur sein le « vélo » qui ont justifié sa nomination de Chevalier de l'Ordre National du Mérite.

Rappelons qu'il était déjà titulaire de la Médaille de la Jeunesse et des Sports, échelon argent décernée en 2001.

Prix de l'Education Citoyenne. Renouvellement de la convention



Le 15 mars 2022 la convention sur le « Prix de l'Education Citoyenne » a été renouvelée par la section creusoise des membres de l'Ordre National du Mérite avec Dominique TERRIEN, nouvel inspecteur d'académie, Directeur Académique des Services de l'Education Nationale (DASEN) de la Creuse, remplaçant Laurent FICHET, appelé à un autre poste.

Rappelons que l'ANMONM a notamment la volonté de promouvoir les valeurs républicaines, morales et civiques ainsi que de développer, en particulier chez les jeunes, un esprit de citoyenneté et de civisme.

Cette convention régulièrement renouvelée a pour but d'établir un partenariat entre la DSDEN et notre section creusoise visant à reconnaître et à encourager les comportements civiques et citoyens des élèves.

Ce prix est tout particulièrement destiné à récompenser des jeunes, collégiens ou lycéens, ayant réalisé des actions relevant du champ de la citoyenneté au sein de leur classe ou de leur établissement.

Le Bleuet de France

A la suite de la Première Guerre Mondiale et de ses conséquences une mobilisation sans précédent se met en place en France :

- En faveur des très nombreux blessés et mutilés de guerre, reconstruction humaine et matérielle.

C'est à cette époque, à l'initiative de deux infirmières, Charlotte Malleterre et Suzanne Leenhardt, que naît l'association « le Bleuet de France », ayant pour objet de recueillir des fonds destinés à venir en aide aux mutilés de la « Grande Guerre ».

A l'origine ce sont des soldats blessés et invalides qui confectionnaient des bleuets en tissus pour les vendre dans la rue.

Pourquoi un bleuet : parce que c'était une des rares fleurs à pousser sur les champs de batailles et que celle-ci rappelle le bleu de l'uniforme des premiers poilus.

Depuis les campagnes d'appel aux dons se déroulent aux deux dates de commémoration de nos deux grands conflits : 8 mai et 11 novembre.

En 1991, l'association du « Bleuet de France » est dissoute. L'œuvre nationale du « Bleuet de France » est rattachée à l'Office National des Anciens Combattants et Victimes Guerre (ONAC VG) qui a en charge l'octroi des aides.

Aujourd'hui, la vocation du « Bleuet de France » reste d'actualité mais, outre l'aide aux victimes des deux grands conflits (il n'en reste plus de la guerre de 14 / 18), prend en compte les militaires blessés lors des opérations extérieures, les veuves, les pupilles de la nation et voit ses missions et sa vocation élargies dans l'aide aux victimes d'actes de terrorisme.

Cette fleur incarne, aujourd'hui encore les valeurs de respect, de paix et de tolérance chères à l'ensemble du monde des Anciens Combattants.

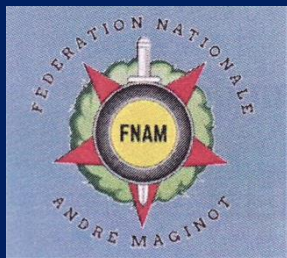
Depuis de nombreuses années les collectes au profit du « Bleuet de France » sont majoritairement assurées, à ces deux dates mémorielles, sur l'ensemble du territoire, par les associations d'anciens combattant ou de mémoire combattante. Ces associations ont un rôle très important, outre cette collecte, d'entraide et de lien entre et envers tous les anciens combattants et avec l'ONAC VG. Elles participent également au maintien du devoir de mémoire, valeur fondamentale de de France.

Le collège du Bleuet de France, selon une note diffusée pour information par l'ONAC VG de la Creuse, vient de décider de supprimer la quote part que les associations pouvaient conserver sur les sommes collectées sur la voie publique.

Ce choix ne peut en aucun cas être bénéfique pour le Bleuet de France. En effet les associations concernées sont essentiellement constituées par des anciens dont le nombre diminue progressivement compte tenu d'un âge moyen de plus en plus élevé. Pour beaucoup la quote part conservée représente une somme très modique au regard des charges administratives incombant à cette collecte : remise d'espèces en banque, formalités administratives, règlement par chèque envoyé à l'ONAC....etc .

Il y a donc fort à craindre que, dans ce contexte, de nombreuses associations refusent, ce qui sera regrettable, à participer à cette collecte.

Communiqué de la Fédération André Maginot



Attribution d'une demi-part fiscale aux conjointes d'Anciens combattants.

Depuis 2016 (Loi N° 2015-1785 du 29/12/2015), une personne âgée de plus de 74 ans au 31 décembre de l'année d'imposition (31.12.2021 pour l'imposition des revenus 2021), titulaire de la carte du combattant ou d'une PMI (Pension Militaire d'Invalidité) peut bénéficier d'une demi-part fiscale supplémentaire. Elle doit cependant en faire la demande. En cas de décès de l'ouvrant-droit, cet avantage fiscal est applicable au conjoint survivant âgé de plus de 74 ans au 31 décembre de l'année d'imposition. Cette mesure est une forme de reconnaissance de la Nation pour les services rendus par le combattant. Mais si le combattant décédait avant 74 ans, la demi-part fiscale ne pouvait pas être accordée au conjoint survivant dès qu'il avait atteint lui-même 74 ans, dans la mesure où le titulaire potentiel ne l'avait jamais perçue. En outre, seules les veuves pouvaient y prétendre. Les veufs en étaient exclus.

Aussi a-t-il été décidé, en concertation avec les associations du monde combattant, que la demi-part fiscale accordée aux conjointes de plus de 74 ans au 31 décembre de l'année fiscale en cours soit attribuée à tous les conjointes survivants (veuves et veufs) quel que soit l'âge du décès du conjoint.

Depuis le 1er janvier 2021, c'est chose faite :

En effet, la loi n° 2019-1479 du 28 décembre 2019 de finances pour 2020 (article 158) a modifié le Code général des impôts pour l'attribution de la demi-part fiscale attribuée aux conjointes des titulaires de la carte du combattant ou d'une PMI.

Ainsi, à partir du 1er janvier 2021, tous les conjointes survivants de plus de 74 ans peuvent prétendre au maintien ou à l'obtention de la demi-part fiscale supplémentaire sur l'impôt sur le revenu, du moment que le conjoint avait bénéficié, de son vivant, de la retraite du combattant. C'est cette condition qui est nouvelle. Dans ce cas, c'est la perception de la retraite du combattant (pour rappel, attribuée à partir de 65 ans sur demande expresse du ressortissant) qui ouvre droit, en cas de décès du bénéficiaire, à l'octroi d'une demi-part fiscale supplémentaire pour son conjoint. Il faut bien sûr en faire la demande.

Aussi, en résumé, convient-il de bien noter les points suivants :

- ▶ Cette mesure est applicable depuis le 1er janvier 2021,
- ▶ Il ne peut pas y avoir une deuxième part fiscale attribuée si le foyer bénéficie déjà d'une demi-part fiscale supplémentaire (pour invalidité par exemple). Il en est de même pour un couple dont les deux membres sont chacun titulaires de la carte du combattant. Une seule demi-part fiscale peut être attribuée.
- ▶ Faire établir par l'ONAC VG du département de résidence les attestations de perception de la retraite du combattant nécessaires,
- ▶ Toutes les demandes doivent être formulées directement auprès du service des impôts des particuliers du ressort de votre domicile, seul service compétent en la matière. En outre, il vous appartient de mentionner tout cela dans vos déclarations de revenus annuelles.

Les modifications :

Les modifications peuvent également être effectuées en ligne sur www.impots.gouv.fr, rubrique "Votre espace particulier ».

Droits à une reconnaissance de la Nation **En faveur des Français rapatriés.**

Cette reconnaissance de la Nation en faveur des Français rapatriés a été revalorisée dernièrement dans l'article 6 de la Loi n° 2005-158 du 23 février 2005, à savoir :

Une allocation de reconnaissance est versée, sous condition d'âge, en faveur :

- ▶ Des anciens harkis, moghaznis et personnels des diverses formations supplétives de statut civil de droit local ayant servi en Algérie, qui ont fixé leur domicile en France ;
- ▶ Aux conjoints ou ex-conjoints survivants, non remariés ou n'ayant pas conclu de pacte civil de solidarité, des personnes mentionnées au 1^{er} alinéa.

La perception de l'allocation de reconnaissance peut prendre la forme, au choix du bénéficiaire :

- ▶ D'une rente viagère dont le montant annuel est porté à 8 390 euros par an à compter du 1er janvier 2022 défini par l'Arrêté du 21 décembre 2021 pour les bénéficiaires ayant opté pour le seul versement d'une rente annuelle,
- ▶ D'une rente viagère annuelle dont le montant de l'allocation de reconnaissance est porté à 6 100 euros à compter du 1er janvier 2022 (Arrêté du 21 décembre 2021) pour les bénéficiaires ayant opté pour le maintien de l'allocation et le versement d'un capital et d'un complément de capital. ».

Concernant cette demande, il est conseillé de contacter l'Office National des Anciens Combattants et Victimes de Guerre (ONAC-VG) du département de résidence pour connaître leurs droits et constituer un dossier de demande de l'allocation de reconnaissance de la Nation en leur faveur si les conditions sont remplies.

Les Compagnons de la Libération, liés au département de la Creuse

par Guy Avizou, membre du Comité de Section de la Creuse
(suite et fin)

COMPAGNONS DE LA LIBÉRATION LIÉS À LA CREUSE PAR LEUR FAMILLE OU LEUR CARRIÈRE

- Jacques BAUMEL

Jacques Baumel est né le 6 mars 1918 à Marseille. Après des études de médecine, il est mobilisé en septembre 1939 en qualité de médecin auxiliaire. Démobilisé début 1941, il rencontre Maurice Chevance et Henri Frenay et participe à la création du mouvement *Combat* dans la région méditerranéenne et en devient un militant très actif.

Début 1943, lors de la création des « *Mouvements Unis de la Résistance* » (MUR), qui regroupent « *Combat* », « *Libération* » et « *Franc-Tireur* », Jacques Baumel est désigné comme secrétaire général. En 1944 il joue un rôle majeur dans la préparation du débarquement en Provence, qui débute le 15 août. Après la libération de Paris, il devient secrétaire général du *Mouvement de Libération Nationale* (MLN) et est désigné comme membre de l'Assemblée consultative provisoire.

Lors des élections à la Constituante qui se déroulent en octobre 1945, il est élu député de la Moselle. Un décret du 27 décembre 1945 l'élève à la dignité de Compagnon de la Libération. Lors des élections à la deuxième Constituante en juin 1946, Jacques Baumel quitte la Moselle pour se présenter dans la Creuse, à la tête d'une liste regroupant Radicaux et UDSR (Union Démocratique et Socialiste de la Résistance), en remplacement de Pierre Bourdan, député sortant, qui a choisi de se présenter dans le département de la Seine. Jacques Baumel est élu député de la Creuse, en compagnie du communiste Auguste Tourtaud et du socialiste Roger Cerclier. Sa carrière politique dans la Creuse sera de courte durée. Six mois plus tard, lors des élections législatives de novembre 1946, il est battu, la liste communiste emportant deux sièges et les socialistes gardant le leur.

Militant gaulliste, Jacques Baumel reprend sa carrière politique en région parisienne sous la V^{ème} République. Il est élu successivement sénateur de la Seine, député des Hauts-de-Seine, maire de Rueil-Malmaison et président du Conseil Général des Hauts-de-Seine. De 1969 à 1972 il est secrétaire d'état dans le gouvernement de Jacques Chaban-Delmas.

Jacques Baumel est décédé à Rueil-Malmaison le 17 février 2006. Il est inhumé à Fourneville dans le Calvados.

- Olivier HARTY de PIERREBOURG

Olivier Harty de Pierrebouurg est né à Vauxbuin (département de l'Aisne) le 10 juillet 1908. Après l'obtention d'une licence de lettres en Sorbonne, il entre en 1931 à l'agence Havas. Parallèlement, il est collaborateur parlementaire d'André Philip, député SFIO du Rhône.

Mobilisé dans la cavalerie en 1939, il participe à la campagne de France et est démobilisé en septembre 1940. Refusant tout contact avec le régime de Vichy, Olivier de Pierrebouurg démissionne de l'agence Havas et entre immédiatement dans la Résistance auprès d'André Philip, se spécialisant dans l'aide au franchissement de la ligne de démarcation. En 1941 il fonde à Lyon, en compagnie du père Chaillot, un Comité de secours œcuménique nommé « *l'Amitié chrétienne* » destiné à venir en aide aux juifs persécutés, contribuant ainsi à sauver de la déportation plusieurs centaines d'enfants. En juillet 1942, Olivier de Pierrebouurg organise le départ vers l'Angleterre d'André Philip et de l'ambassadeur René Massigli.

Arrêté par la Gestapo en compagnie de son épouse, il parvient à s'évader le 17 septembre 1943, en sautant du train qui le conduisait en Allemagne, mais se fracture la jambe. Dès son rétablissement, il reprend son activité résistante, participant notamment aux combats pour la libération de Paris. Il est fait Compagnon de la Libération par le décret du 26 septembre 1945.

Après la guerre, Olivier de Pierrebourg reprend brièvement ses fonctions auprès d'André Philip, avant de se consacrer à la direction d'un commerce de tissus qu'il avait créé à Lyon sous l'Occupation puis d'entreprendre, au début des années 1950, une carrière politique dans la Creuse, qui se poursuivra durant plus de vingt années. En 1951 il est élu député sous l'étiquette « Radical », et sera réélu à cinq reprises avant d'être battu par Guy Beck, en 1973. En 1957 il est élu conseiller général du canton de Jarnages et le restera jusqu'en 1970. En 1971 enfin, il devient maire de Guéret.

Olivier de Pierrebourg est décédé à Paris le 23 août 1973 et repose au cimetière de Montparnasse. Une rue de Guéret porte son nom depuis le 9 juin 1978.

- **Henri KIRSCH**

Henri Kirsch est né le 15 novembre 1912 à Limoges dans une famille de commerçants. Après ses études secondaires, il s'engage dans l'infanterie coloniale en juin 1931. Lorsqu'éclate la guerre l'adjudant Henri Kirsch se trouve au Tchad. Après l'armistice du 22 juin, il contribue au ralliement de ce territoire à la « France Libre » le 26 août 1940 et s'engage immédiatement dans les « Forces Françaises Libres », ce qui lui vaut une condamnation à cinq ans de travaux forcés, prononcée par le tribunal militaire de Clermont-Ferrand.

Henri Kirsch intègre la colonne Leclerc, à l'épopée de laquelle il participe de bout en bout, se distinguant notamment lors des combats de Koufra du 7 au 28 février 1941. Il devient Compagnon de la Libération par le décret du 23 mai 1942. Il débarque en Normandie en juin 1944 au sein de la deuxième DB et se distingue à nouveau lors des combats d'Alençon les 11, 12 et 13 août et lors de la prise du Bourget le 27 août, au cours de laquelle il est grièvement blessé à l'épaule.

Après 1945, Henri Kirsch poursuit sa carrière d'officier en Afrique et en Asie. Marié à une Creusoise, il se retire à Guéret lors de sa retraite. Il s'implique alors activement dans la transmission de la mémoire, visitant les établissements scolaires dans le cadre de la préparation du Concours de la Résistance et de la Déportation et participant à la création par René Castille de l'Association pour la « Recherche et la Sauvegarde la Vérité Historique sur la Résistance en Creuse » (ARSVHRC).

Henri Kirsch est décédé à Guéret le 11 janvier 1997 et est inhumé dans le cimetière de cette ville.

Guy AVIZOU
Chevalier de l'Ordre National du Mérite
Membre du Comité de Section

Les trois « Ordres Nationaux »

Légion d'Honneur



Ordre de la Libération **Ordre National du Mérite**



**Le 15 décembre 2021, à l'initiative du Souvenir Français,
Cérémonie en l'honneur de Henry Kirsch,
Compagnon de la Libération
Photo extraite de la revue du Souvenir Français**



**A l'initiative du Souvenir Français,
une cérémonie commémorative a
été organisée au cimetière de
Guéret où est inhumé Henry Kirsch,
Compagnon de la Libération,
décédé le 11 janvier 1997.**

**Participaient à cette cérémonie :
Michel Januel, Délégué Général du
Souvenir Français pour la Creuse,
Claude Payen, Président du comité
de Guéret,
Amaury de la Rupelle, Directeur
Départemental de l'ONAC VG.**

L'U.N.O.R.

(**Union Nationale des Officiers de Réserve**)
Fête son centenaire (1922 – 2022)

L'UNOR regroupe plus de 20 000 réservistes opérationnels, honoraires et citoyens, à travers leurs associations représentatives et territoriales.

L'Union nationale des officiers de réserve et des organisations de réservistes (UNOR) fédère environ 20 000 réservistes, hommes et femmes, majoritairement officiers, regroupés en 190 associations nationales ou territoriales. Elle est composée par :

- les associations nationales regroupant les réservistes d'une même armée, d'un même service ou de la gendarmerie. Celles-ci sont les correspondantes privilégiées des états-majors propres à leur armée ou services ;
- les associations territoriales, interarmées et services. Elles sont le relais régional ou départemental auprès des autorités civiles et militaires.

Le bureau de l'UNOR est constitué de membres de droit, à savoir les présidents des associations nationales et des membres élus : le Premier vice-président des associations territoriales, le trésorier général, le secrétaire général.

LA POLITIQUE DE DÉFENSE SUR LES RÉSERVES

L'UNOR est une force de proposition, d'initiative et de réflexion sur l'utilisation et le développement de la réserve opérationnelle et citoyenne. Elle participe acti-



vement à la Garde nationale, au cabinet restreint du Conseil supérieur de la réserve militaire (CSRM), aux auditions des commissions défenses de l'Assemblée nationale ou du Sénat ; à la Commission armée-jeunesse (CAJ).

Ses valeurs ajoutées sont multiples. Elle diffuse un esprit d'engagement et fait passer ses messages par des interlocuteurs interarmées. Elle est un partenaire solide par un maillage diversifié. Elle assoit ses positions grâce à ses représentants régionaux ou départementaux.

RAYONNEMENT À L'INTERNATIONAL

L'UNOR crée des partenariats avec les associations d'officiers de réserve, à l'étranger, au sein de l'Union européenne et de l'OTAN. Cette relation est bilatérale, notam-

ment avec l'Allemagne (*Der Verband der Reservisten der Deutschen Bundeswehr - VdRBw*), l'Espagne (*Federación de Organizaciones de Reservistas de España - FORE*), l'Italie (*Unione Nazionale Ufficiali in congedo d'Italia - UNUCI*) ou la Suisse (*Société suisse des officiers - SSO*), ou bien encore par l'intermédiaire des AOR présentes dans certains pays comme les États-Unis, la Belgique, la Grande-Bretagne, les Pays-Bas. Ces relations sont également institutionnalisées à travers deux organismes internationaux reconnus par l'OTAN : la Confédération interalliées des officiers médicaux de réserve (CIOMR) fondée en 1947, et la Confédération interalliées des officiers de réserve (CIOR) fondée en 1948.

UNE UNION CONNUE ET RECONNUE

L'UNOR bénéficie du soutien financier du ministre des Armées, d'entreprises privées, et de certaines collectivités locales. Elle salue à temps partiel trois personnes : un délégué général, un comptable et un rédacteur en chef.

Elle se dote de moyens de communication : la revue trimestrielle *Armée & Défense*, un site internet (unor-reserves.fr) et une participation dans les forums, congrès et compétitions internationales. ■

En ma qualité de délégué de l'UNOR pour le département de la Creuse, en cette année où nous fêtons son centenaire, il m'a semblé judicieux de diffuser cette courte présentation de l'Union nationale.

En ma qualité de représentant de l'UNOR en Creuse, tous les officiers de réserve peuvent me contacter en cas de besoin.

Chef d'escadron (h) Serge Jannot

L'A.M.O.M.A. en Creuse,

Par Pascale GILLI-DUNOYER, secrétaire ANMONM 23



L'A.M.O.M.A., son histoire et ses missions

Création de l'Association des Membres de l'Ordre du Mérite Agricole

Beaucoup de membres, fiers d'appartenir à un Ordre prestigieux, ont manifesté le désir de se regrouper en une association ayant pour objet de défendre les intérêts des membres de l'Ordre du Mérite Agricole, de concourir au maintien du prestige du Mérite agricole et, par la même, de contribuer à son rayonnement tant en France qu'à l'étranger. L'AMOMA est née en 1992, elle est la seule Association nationale de décorés dans l'Ordre du Mérite Agricole bénéficiant du Haut Patronage du Ministère de l'Agriculture. En 1994, au cours d'une prise d'armes en présence d'un détachement de la Garde Républicaine, le ministre de l'agriculture a remis à l'AMOMA son drapeau national. Elle réunit des membres de l'Ordre, toujours plus nombreux, intéressés par les manifestations se rapportant au monde agricole, ou à caractère culturel. Elle est organisée en sections départementales, auxquelles participent les autorités. Les membres de l'AMOMA apportent également leurs concours pour témoigner du respect qui est dû au premier Ordre du ministère, en particulier par une application rigoureuse des dispositions du ministère de tutelle lors des cérémonies de remise du Mérite Agricole aux nouveaux membres qu'ils organisent ou auxquelles ils sont conviés. L'AMOMA constitue en quelque sorte le relais du Ministère de l'Agriculture sur le terrain.

Aujourd'hui, le contingent annuel est fixé à 30 commandeurs, 300 officiers et 1.200 chevaliers. La parité homme-femme est à 50/50. L'admission dans l'O.M.A est passée de 15 ans à 10 ans.

L'A.M.O.M.A. en CREUSE :

L'association creusoise « AMOMA 23 » a été créée en 2014,

Elle comptait au 1^{er} janvier 2020 : 109 membres.

Elle s'investit dans diverses actions :

- Une action majeure et innovante « *patates solidaires* » qui consiste en un partenariat avec le lycée agricole d'Ahun et la Banque Alimentaire pour la culture d'environ 1 ha de pommes de terre tous les ans sur une parcelle du lycée.

La moitié de la récolte revient au lycée et l'autre à la banque alimentaire. La plantation, le suivi, la récolte font l'objet de temps pédagogiques avec des classes du lycée et de présentations ludiques tels que films, montage-photos

- Une convention AMOMA nationale et la direction générale de l'enseignement et de la recherche du Ministère de l'Agriculture, visant à nouer un partenariat local entre les établissements d'enseignement agricole et les sections départementales de l'AMOMA, afin de partager les expériences, d'assurer une transmission intergénérationnelle, pour une meilleure insertion des jeunes, et une valorisation des formations et des métiers auxquels les jeunes se préparent.

Au niveau creusois, début 2020, une première réflexion conduite avec le directeur du lycée a permis de dégager 4 axes de travail. Cependant, la COVID 19 a interrompu les travaux. En tout état de cause, une validation de notre projet doit être obtenu au niveau de la D.R.A.A.F..

Les axes sont les suivants :

- **Le témoignage pour ouvrir les champs des possibles :**

Les médaillés sont, ou ont été, acteurs dans des domaines d'activité en relation avec l'activité agricole dans des domaines variés tels que l'élevage, l'agroalimentaire, l'agro-écologie, les filières animales et végétales, le secteur vétérinaire, l'économie, le commerce, l'horticulture, le maraîchage, ... autant de secteurs qui permettent d'élargir la vision des apprenants, de les aider dans la structuration d'un projet par leur vécu, par leur connaissance de l'organisation du monde de l'agriculture, des organismes professionnels et de l'État.

Ce témoignage sur le champ des possibles serait aussi, pour les apprenants, une opportunité pour s'ouvrir à une diversification de leur activité, dans un département très orienté sur l'élevage bovin.

L'AMOMA 23 pourrait travailler à des monographies sur ces champs et opportunités creusoises :

- **Le parrainage :**

Il s'agit d'un accompagnement à l'équipe pédagogique et aux jeunes pour aider ces derniers, les inciter à la réflexion, les amener à l'interrogation, à la prise de recul dans la démarche de construction d'un projet de vie active, mais surtout professionnel.

Ce même niveau d'accompagnement peut se situer auprès du créateur d'entreprise, dans les premières années.

- **L'accompagnement des enseignants :**

Les enseignants en disciplines techniques ou générales accompagnent les élèves pendant leurs périodes de stage en entreprise. La possibilité de créer un duo, enseignant-médaille, lors des visites des apprenants en stage contribuerait à élargir les échanges et enrichir les apprentissages et savoirs acquis pendant les stages.

Cette action pourrait se compléter par un échange avec les maîtres d'apprentissage d'une part, les maîtres de stage afin, si besoin est, de l'enrichir et d'adapter le temps en entreprise pour l'apprenti ou l'apprenant. Tout en étant supportable pour le maître d'apprentissage ou de stage.

- **Le savoir-être et faire**

La distinction du mérite agricole et sa devise «Agriculture et Honneur» ne confère aucun droit matériel, mais des devoirs moraux et un engagement civique et éthique.

Fort de cette distinction, les médaillés pourraient intervenir auprès des élèves pour développer des compétences comportementales à côté des compétences techniques. Ces compétences comportementales qui concourent aux savoir-être sont essentielles.

L'AMOMA 23 organise tous les ans plusieurs sorties (en 2020 la COVID 19 n'a pas permis ces sorties) ou réunions thématiques qui permettent à la fois de maintenir la cohésion entre les membres et de partager des tranches de connaissances sur des sujets variés : visites d'entreprises, de sites touristiques, conférences ...

➤ L'AMOMA publie un flash info à l'attention de ses membres.

Pascale GILLI-DUNOYER

Compte tenu de ce que représente cet Ordre et de la forte implantation de ses membres dans une zone rurale comme la Creuse ainsi que des liens Citoyens et Républicains qui nous unissent, cette présentation nous a paru être utile.

Merci à son Président et ami Camille Carcat pour l'excellent relationnel et les échanges effectués. Nous souhaitons pouvoir continuer en ce sens très constructif pour tous.

Les droits culturels

Un enjeu d'humanité et de démocratie pour les territoires

Par Thierry Bourguignon

Membre du Comité de section de la Creuse

Bien que les droits culturels soient inscrits en France depuis 2015 dans la législation, à travers l'article 103 de la loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) et l'article 3 de la loi relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine (LCAP), il faut bien admettre qu'ils demeurent encore aujourd'hui assez peu familiers aux élu(e)s et que leur prise en compte dans la conduite des politiques culturelles des collectivités territoriales et de l'Etat est assez relative.

Aussi, il est important de rappeler que les droits culturels puisent leur source dans la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme de 1948 et que ces dispositions législatives s'appliquent en totale Un enjeu d'humanité et de démocratie pour les territoires

Bien que les droits culturels soient inscrits, cohérence avec d'une part, la déclaration universelle de l'UNESCO de 2001 sur la diversité culturelle et d'autre part, la convention internationale de 2005 pour la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles. Les droits culturels font partie des droits humains fondamentaux, ils en sont partie intégrante conformément au principe d'indivisibilité.

Comme chacun sait la culture donne une valeur intrinsèque à une Société, elle en est un élément vital.

Cependant, nous ne pouvons que constater l'échec des politiques publiques en matière de démocratisation culturelle. Nous n'avons pas réussi à régler le problème de « l'accès à la culture pour tous ». L'augmentation de budgets alloués aux différentes formes artistiques ou encore la création d'institutions ou de lieux culturels n'ont pas véritablement permis de favoriser « l'accès à la culture » aux classes populaires. Les études montrent que ce sont les publics déjà cultivés qui ont profité de cette offre supplémentaire.

Il nous faut donc changer de paradigme. Il nous faut rompre avec cette vision qu'on a de « la » culture, depuis la création du Ministère avec André Malraux à sa tête, en 1959 : très officielle, hiérarchisée et descendante. Pour mémoire, l'idée à l'époque fut de séparer la pédagogie et l'animation de l'art, avec la volonté de « rendre accessibles au plus grand nombre les œuvres capitales de l'humanité ». Ce choix marquera à jamais une rupture radicale avec les tenants de l'éducation populaire et posera d'ailleurs le problème de la place de la pratique en amateur au sein du noble et nouveau Ministère de la Culture.

Cette dernière devant se contenter de la jeunesse et des sports...

Fort de ce constat, il n'est donc plus possible aujourd'hui de restreindre la participation à la vie culturelle à un accès à la culture pour le plus grand nombre

La responsabilité publique, en matière culturelle, ne doit plus seulement se limiter à l'accès aux œuvres d'art ou au soutien aux disciplines artistiques, les droits culturels sont là pour nous emmener sur d'autres chemins, nous ouvrir la voie à de nouvelles perspectives.

Il est indispensable désormais pour les collectivités d'imaginer des projets culturels de territoire ambitieux, basés sur la co-construction, la coopération et la contribution, en plaçant le citoyen au cœur du processus. Les droits culturels proposent une réflexion intéressante, un cadre de travail pertinent pour aller dans ce sens.

En effet, les droits culturels, c'est le droit, la liberté et la responsabilité pour chacun de participer à la vie culturelle sans discrimination. Le respect des droits culturels favorise à la fois la démocratie et la démocratie culturelle. De plus, avec les droits culturels, chaque personne est considérée comme porteuse d'une culture qu'il faut prendre en compte dans le respect et l'acceptation des différences. Ils impliquent une discussion des libertés dans le but de faire humanité ensemble.

Quel beau programme, quelle belle ambition non ?

Les droits culturels recouvrent en fait un champ bien plus large que les questions de l'accès à la culture (ce qui au passage induit que les personnes seraient dépourvues de culture ou qu'il n'y aurait qu'une seule culture légitime, officielle...), de la liberté de création et des pratiques artistiques.

Certains voient dans les droits culturels une approche nouvelle de la démocratie culturelle, d'autres y retrouvent des principes issus de l'éducation populaire, d'autres encore y perçoivent la promotion de la diversité culturelle ou encore la défense de la paix et de la justice sociale présente dans l'économie solidaire...

- **C'est sans doute un peu tout cela**
- **Mais plus globalement encore, ne serait-ce pas – à travers cette idée d'une culture partout, pour tous et entre tous - une réponse face à la discrimination, à l'obscurantisme, aux replis communautaristes et aux extrémismes qui mettent en danger nos démocraties ?**

Thierry Bourguignon

La 1^{ère} bataille de chars d'assaut

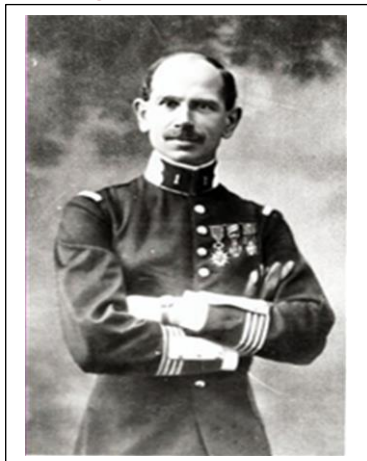
Par Francis JOLIVET (extrait de la Gazette de l'Histoire)



C'est lors de l'offensive du 16 avril 1917, commandée par le général Nivelle pour reprendre le Chemin de Dames qu'eut lieu, à Berry-au-Bac, la première offensive blindée de l'histoire militaire française (Photos ci-dessous). Malgré l'opposition du général Etienne, le « père des chars » qui juge leur utilisation prématurée, ils vont être engagés au Chemin des Dames. Les chars d'assaut, des Schneider, au nombre de 132, furent amenés sur place. Leur utilisation n'a pas été très profitable sur le moment puisque les unités d'infanterie n'avaient pu suivre leur avance. Sur les 132 chars engagés, 57 ont été détruits par les Allemands, 56 ramenés du combat et 44 en panne dans les lignes françaises.



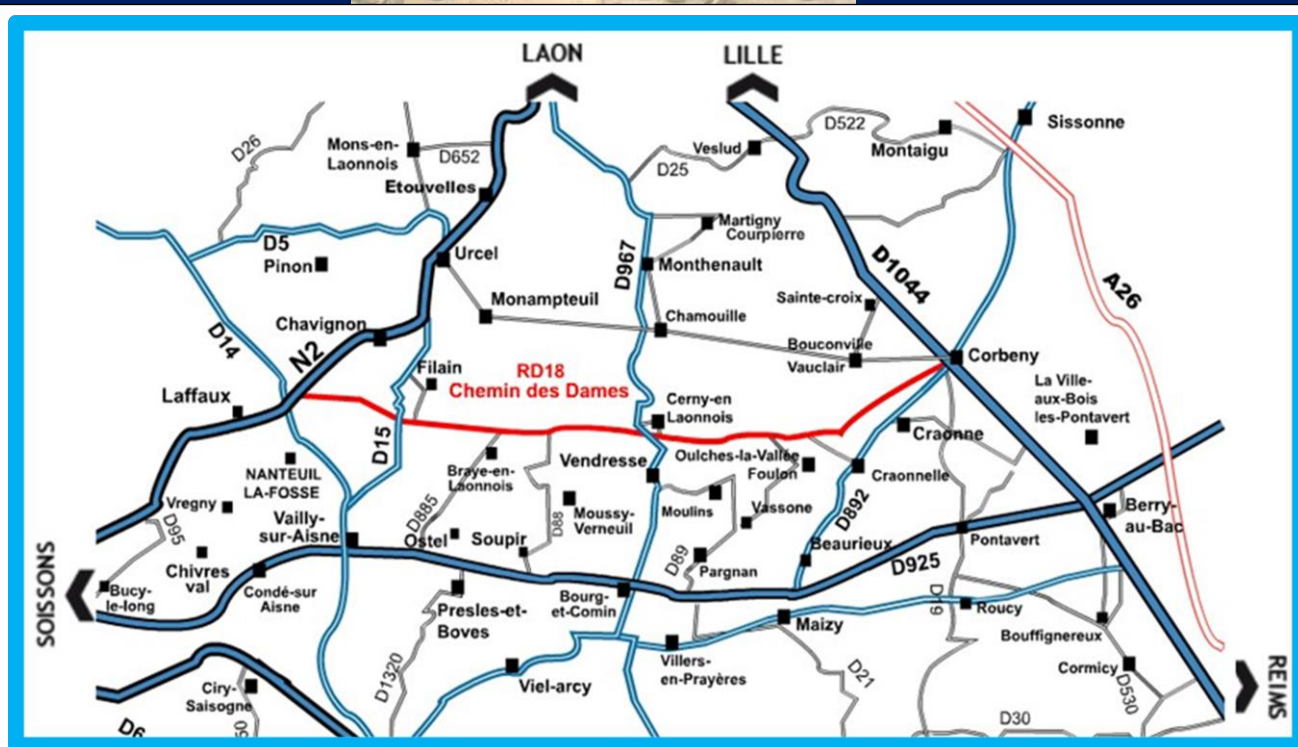
Pertes françaises : 16 officiers tués et 17 blessés, 12 sous-officiers tués et 16 blessés, 43 brigadiers et canonniers tués et 76 blessés.



Louis Bossut (Photo ci-contre) commandant du 1^{er} Groupement d'Artillerie d'Assaut, meurt au combat le 16 avril 1917 à la tête de ses chars près de Berry-au-Bac. Officier de cavalerie, il mène tout d'abord une courte carrière de sous-officier, puis il se rengage en 1896 et en 1898 il est élève officier à l'École de Saumur. Sous-lieutenant en 1899 Lieutenant en 1900 il est Capitaine en 1909. Avant de prendre le commandement du 1^{er} Groupement d'Artillerie d'Assaut, Il était à Joigny en 1913 et commandait le 3^e escadron du 1^{er} régiment de dragons.

Le Chemin des Dames

Par Francis JOLIVET (extrait de la Gazette de l'Histoire)



Le Chemin des Dames se situe dans le département de l'Aisne entre Laon, Soissons et Reims. Il est entré dans la mémoire collective pour avoir été un lieu historique célèbre et le théâtre de plusieurs batailles au cours de notre histoire.

Il doit son nom à Adélaïde et Victoire, filles du roi Louis XV appelées Dames de France qui empruntèrent ce chemin peu carrossable entre 1776 et 1789 venant de Paris pour se rendre au château de La Bove, situé sur la commune de Bouconville-Vauclair dans l'Aisne. Ce château appartenait à Françoise de Châlus (1734-1821), duchesse de Narbonne-Lara, qui fut une maîtresse de Louis XV et ancienne dame d'honneur d'Adélaïde.

Le Chemin des Dames, de prime abord, pour la grande majorité de nos concitoyens évoque les combats de la Grande Guerre (1914-1918). Pourtant dès l'antiquité il fut le théâtre de combats restés célèbres dont celui de 57 av. J.-C ou Caius Julius Caesar dans les environs de Berry-au-Bac, défit une quinzaine de tribus germano-celtes avec huit légions lors de la Guerre des Gaules.



En 1814, Napoléon I^{er} (Ci-contre), à la bataille de Craonne, y battit les Prussiens et les Russes, avec des troupes en grande partie composées de jeunes recrues que l'on appelait les Marie-Louise. Un monument commémore encore cette bataille sur le plateau de Hurtebise, à proximité de la Caverne du dragon.

En 1940 en s'appuyant sur la vallée de l'Aisne, le Chemin des Dames et la vallée de l'Ailette, les unités françaises parviennent à contenir l'armée allemande pendant 20 jours.

Le chemin des Dames est donc une longue route de trente kilomètres sur une crête séparant les vallées de l'Ailette et de l'Aisne, en Champagne au sud de Laon.



Après l'offensive allemande de 1914 (photo ci-contre), le Chemin des Dames restera en possession des troupes du Kaiser qui en firent une puissante position fortifiée. Le 16 avril 1917 le général Nivelle lança une offensive pour reprendre le Chemin de Dames. Cette offensive sera un cuisant échec provoquant des pertes terribles et la démoralisation

des troupes qui seront, en grande partie, à l'origine des mutineries.



Ci-dessus l'offensive du 16 avril 1917 et la photo du Général Nivelle.

Le 27 mai 1918, dans un ultime assaut les troupes allemandes enfoncent le front allié au niveau du Chemin des Dames et trois jours plus tard ils sont à Château-Thierry. Il fut reconquis par les troupes alliées à la fin du mois d'octobre 1918.

Les principaux sites du Chemin des Dames sont d'ouest en est le moulin de Laffaux, le fort de la Malmaison, la grotte du Dragon, la ferme d'Hurtebise et le plateau de Craonne.



Ci-dessus la ferme d'Hurtebise et la grotte du Dragon

« EN POLE POSITION DANS LE VAL D'OISE »

Les experts de la Gendarmerie Scientifique ont pris leurs quartiers à Pontoise (depuis 2015)

Par le lieutenant-colonel Grégory BRICHE, (suite et fin).

Faisant suite à notre dernier bulletin de février 2022, voici la 2^{ème} partie de l'article publié par notre collègue et ami René RICOT, Président de la section du Val d'OISE de l'A.N.M.O.N.M. qui, comme nous, diffuse au sein de celle-ci un bulletin de liaison riche en informations, d'une excellente qualité de réalisation.

Composante opérationnelle, l'Unité d'investigations et d'identification (U2I) regroupe deux unités :

- L'Unité gendarmerie d'identification des victimes de catastrophes (UGIVC),
- L'Unité nationale d'investigation criminelle (UNIC).

Lorsqu'un événement majeur se produit sur le territoire national impliquant un grand nombre de victimes ou dès lors que des ressortissants français comptent parmi les victimes d'un événement similaire à l'étranger, l'Unité gendarmerie d'identification des victimes de catastrophe est activée. Cette unité d'intervention est disponible 24 heures sur 24 et projetable en tout point du territoire national, voire à l'étranger. L'UGIVC, tout comme l'UNIC (Unité nationale d'investigation criminelle), est une unité de circonstance, composée d'experts de l'IRCGN (Empreintes digitales, Génétique, Médecine légale, Odontologie, Anthropologie...) et modulable en fonction du type de catastrophe. Selon la typologie de la mission d'identification (incendie, carambolages, explosion), d'autres experts rejoignent ainsi l'équipe. L'UGIVC peut compter également sur le renfort de médecins légistes ou dentistes (d'active ou de réserve) du Service de Santé des Armées.

Créée en 1992 à la suite de l'accident du Mont Saint Odile, l'UGIVC a depuis été engagée à plus de quatre-vingt reprises en France, en Outre-mer et à l'étranger, majoritairement dans un cadre judiciaire, mais également dans des procédures extrajudiciaires (ou administratives), pour notamment l'identification de français décédés à l'étranger. L'identification de victimes de catastrophe est délicate pour plusieurs raisons :

- L'ampleur de l'événement joue sur la sensibilité de l'opinion publique et donc sur le traitement médiatique en de pareilles situations,
- La présence de victimes de différentes nationalités ajoute nécessairement un volet diplomatique à la mission. Ainsi, elle répond à une méthodologie stricte et s'appuie sur des recommandations Interpol.

Le principe de l'identification de victime repose sur une analyse comparative d'informations (données dentaires, empreintes digitales, ADN...) collectées sur le site de la catastrophe (données post mortem) avec ces mêmes informations, cette fois relatives à la personne disparue de son vivant (données ante mortem). Elle permet l'identification formelle des victimes et la restitution des corps à leurs proches. Cette mission nécessite de déployer simultanément différentes équipes distinctes permettant:

- Le traitement du site de la catastrophe (relevage des corps et éléments d'informations),
- La réalisation des opérations d'autopsie,
- La collecte des informations ante mortem auprès des familles, médecins ou dentistes traitants.

L'UGIVC assiste également ses homologues étrangers pour la collecte d'informations ante ou post mortem. Enfin, l'Unité Gendarmerie d'Identification de Victimes de Catastrophe est impliquée dans différents groupes de travail (Interpol...) et participe régulièrement à des séminaires en France ou à l'étranger sur l'identification de victimes.

Quelques interventions majeures de l'Unité Gendarmerie d'Identification de Victimes de Catastrophe:

- 20 janvier 1992 : un Airbus A320 s'écrase sur le Mont-Saint- Odile (Bas-Rhin) causant la mort de 87 passagers. L'IRCGN crée alors la Cellule d'Identification de Victimes de Catastrophe (CIVC).
- 16 décembre 1995: 16 personnes sont découvertes mortes à Saint-Pierre de Chérennes (Isère). Cette affaire dite du Temple solaire défraiera la chronique.
- 24 mars 1999: un incendie dans le tunnel du Mont Blanc (Savoie) provoque la mort de 39 automobilistes.
- 27 juillet 2000: un Concorde d'Air France s'écrase à Gonesse (Val d'Oise) peu après son décollage. 117 victimes seront recensées (passagers et occupants d'un hôtel).
- 26 décembre 2004: un tsunami d'une rare violence ravage l'Asie du Sud-Est et une partie de l'Océan Indien. 184 000 victimes seront recensées.
- 1er juin 2009: un Airbus A330 reliant Rio de Janeiro à Paris s'abîme dans l'Océan Atlantique avec 228 passagers et membres d'équipage.
- 24 mars 2015: un Airbus A320 de la compagnie Germanwings s'écrase sur le massif des Trois Évêchés dans les Alpes de Haute Provence, causant la mort de 150 passagers et membres d'équipage.
- 23 octobre 2015: une semi-remorque entre en collision avec un autocar à Puisseguin, en Gironde. 43 corps seront dégagés des carcasses calcinées.
- 14 novembre 2015: le déraillement d'une rame de TGV test à une dizaine de kilomètres de Strasbourg provoque la mort de 11 personnes.
- 20 novembre 2015: une fusillade suivie d'une prise d'otages à l'hôtel Radisson Blu de Bamako (Mali) fait 22 morts.
- 15 janvier 2016: l'attaque contre un restaurant et un hôtel de Ouagadougou fait 29 morts
- 14 juillet 2016: à Nice, un poids lourd remonte la promenade sur près de deux kilomètres, prenant pour cible une foule de civils, causant la mort de 86 personnes.

Lorsque l'ampleur, la complexité ou la sensibilité d'une affaire dépasse les moyens départementaux de la Gendarmerie Nationale, magistrats et enquêteurs ont la possibilité de demander le concours de l'Unité Nationale d'Investigations Criminelles (UNIC), subordonnée au Pôle judiciaire de la gendarmerie nationale. Cette unité d'intervention est disponible 24 heures sur 24 et projetable en tout point du territoire national, voire à l'étranger.

L'UNIC est une unité de circonstance, composée d'experts de l'IRCGN (Gel état des lieux, Empreintes digitales, Génétique, Balistique, Microtraces, Informatique, Électronique, Traces de sang, Faune-flore...), qui est modulable en fonction du type de scène de crime à traiter et des besoins du directeur d'enquête. Dotés d'un équipement de pointe, ils apportent leur expertise complémentaire au travail des équipes techniques locales, apportant une réelle valeur ajoutée au traitement de cas complexes.

Le chef de l'UNIC coordonne l'action des personnels engagés, en concertation avec le coordinateur local des opérations de criminalistique qui assure un lien nécessaire entre le directeur d'enquête, le directeur des opérations, les scientifiques et les magistrats.

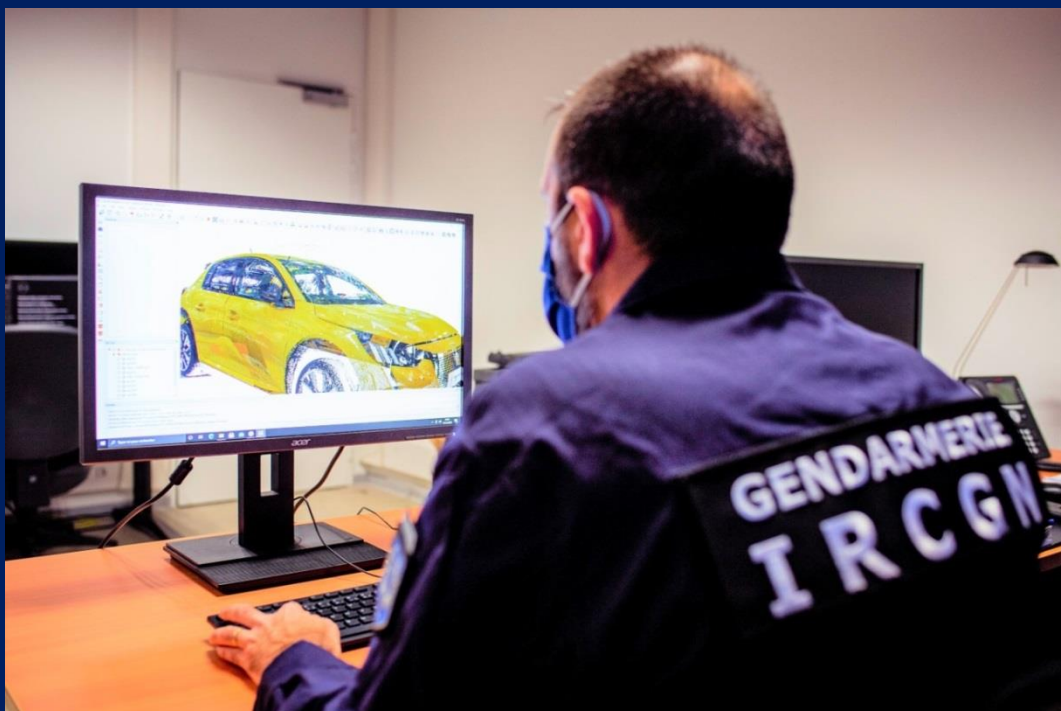
L'UNIC participe à la formation des personnels de la gendarmerie (techniciens, enquêteurs) ou des magistrats. Cette unité maintient une ouverture constante vers l'extérieur, participant régulièrement à des groupes de travail et séminaires sur le traitement de scène de crime, en France ou à l'étranger. L'UNIC c'est ainsi plus de 200 interventions par an sur des scènes de crime, en France métropolitaine ou en Outre-mer, voire à l'étranger.

À cet effet, a été conçu un laboratoire d'analyse projetable au plus près de la zone de travail: le Lab'UNIC. Il est composé d'un poste de commandement, doté de liaisons radio et satellite, ainsi que d'un espace d'analyse modulable et en totale autonomie énergétique.

Enfin, en partenariat avec la Cellule nationale NRBC (Nucléaire, Radiologique, Bactériologique, Chimique) de la gendarmerie, l'UNIC participe à des exercices qui ont permis l'élaboration de protocoles d'intervention en milieu contaminé. Ces unités ont développé cette capacité supplémentaire de constatations en ambiance dégradée et ont été engagées à plusieurs reprises en milieu hostile (traitement de scène de crime ou autopsie).

Lieutenant-Colonel Grégory BRICHE
Chef de la Division Criminalistique Physique et Chimie de l'IRCGN.

Pour en savoir plus : <https://www.gendarmerie.interieur.gouv.fr/pjgn/IRCGN>



Communiqué de René Ricot, Président de la section du Val d'Oise :

« Notre Compagnon le Lieutenant-Colonel Grégory BRICHE, bien que domicilié dans le Val d'Oise, a des attaches dans le Limousin. et adhère à la Section de la Corrèze (19), où il a été accueilli par notre amie Monique DERUNG, secrétaire, qui a fait partie de notre Comité du Val d'Oise, avant de s'installer à Argentat.

Grace à elle notre Section a pu créer des liens amicaux avec les Compagnons Corrèziens et leur sympathique Président Jean- Louis Bourriato (ancien Directeur, pour les sportifs, du CAB, club de rugby de Brive Corrèze). »

De dernière minute : Nous venons d'apprendre qu'un détachement d'une quinzaine de gendarmes de l'I.R.C.G.N. et deux médecins légistes ont été détachés en Ukraine afin de participer aux investigations sur les charniers qui y ont été découverts.

**ASSOCIATION NATIONALE DES MEMBRES DE
L'ORDRE NATIONAL DU MERITE
SECTION DÉPARTEMENTALE
DE LA CREUSE**

Liberté – Egalité - Fraternité



Honneur - Solidarité - Mémoire

Grand merci à toutes celles et à tous ceux qui nous ont permis la
réalisation de cette nouvelle brochure.

A.N.M.O.N.M. Section Creuse
Directeur de la publication : Serge JANNOT - Président de Section
I.P.N.S.